

Vendredi 28 mai 2021

CP : 2021.2

Non aux expulsions locatives à partir du 1er juin 2021

La CSF demande la **prolongation de la trêve hivernale** qui a été repoussée de deux mois en raison de la crise sociale et sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19.

La CSF craint que la reprise des expulsions locatives au 1er juin **débouche sur une augmentation significative des expulsions afin de « rattraper » celles qui ont été évitées en 2020** pour faire face à la première vague de la pandémie. En effet il n'y a eu que 3500 expulsions durant cette année, soit 70% de moins par rapport à 2019.

La CSF reconnaît les efforts budgétaires portés sur le doublement de l'enveloppe des Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) permettant d'atteindre 60 millions d'euros. Tout comme l'abondement à hauteur de 20 millions d'euros du fonds d'indemnisation des bailleurs.

Toutefois, La CSF déplore que des règlements du FSL souffrent de barème trop restrictif pour soutenir tous les ménages victimes de la crise, et que le montant alloué au fonds d'indemnisation des bailleurs soit largement inférieur aux 80 millions énoncés dans le rapport du député Nicolas Démoulin.

La CSF exige qu'il n'y ait pas d'expulsion sans proposition de relogement ou d'hébergement, comme le prévoit la directive adressée aux préfets par les ministres de l'intérieur et du logement.

La CSF rappelle que la problématique des expulsions locatives est la conséquence de l'inadéquation des revenus des familles, de plus en plus précarisées, avec le montant des loyers trop élevés soumis aux règles du marché.

La CSF revendique :

- **La prolongation de la trêve hivernale,**
- **L'arrêt des expulsions sans relogement,**
- **L'encadrement des loyers dans le parc privé,**
- **L'arrêt des coupures d'énergie,**
- **Le rétablissement des Aides à la pierre financées par l'Etat et le renforcement des APL,**
- **L'application de la loi DALO**

Contacts : **Romain BIESSY** – Secrétaire confédéral - rbiessy@la-csf.org 01 44 89 86 80
Camille Giraudet - Chargée de mission - cgiraudet@la-csf.org 01 44 89 86 80

La Confédération Syndicale des Familles agréée nationalement.

- **35 000 adhérents / 60 départements / 350 associations locales situées principalement en habitat social / 163 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux / 276 permanences**